

ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH

Les Traités "nouvelle génération" et la Culture

1/2 Les traités

Par Olivier Van Peteghem, chargé de mission, Association Marcel Hicter

15 novembre 2016

Les Traités "nouvelle génération" et la Culture

1/2 Les traités

Par Olivier Van Peteghem, chargé de mission,
Association Marcel Hicter

TTIP, CETA, TISA... tout et son contraire ont été dits et écrits cent fois à propos de ces accords à grande échelle « nouvelle génération ». D'un point de vue commercial, d'un point de vue juridique, même d'un point de vue démocratique ou encore de projet de société. Quelles sont les spécificités de ces accords d'un genre nouveau ? Où en sont-ils ? Qu'en est-il au niveau culturel ? L'exception et la diversité culturelles sont-elles protégées ? Les biens culturels seront-ils libéralisés ? Les droits d'auteur ou le copyright ? Et le Tax Shelter ?

Lexique

Le TAFTA, c'est le TTIP, c'est le PTCI, c'est le projet de traité entre les Etats-Unis (US) et l'Union européenne (UE).

TAFTA = Transatlantic Free Trade agreement ;

TTIP = Transatlantic Trade and Investment Partnership ;

PTCI = Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement.

Le CETA, c'est l'AECG, c'est le traité entre le Canada et l'Union européenne (UE).

CETA = Comprehensive Economic and Trade Agreement ;

AECG = Accord Economique et Commercial Global.

Le TiSA, c'est l'ACS, c'est le projet de traité entre 23 parties membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dont la Suisse, le Canada et l'Union européenne (UE).

TiSA = Trade in Services Agreement ;

ACS = Accord sur le Commerce des Services.

L'ALENA, c'est le traité entre les Etats-Unis (US), le Canada et le Mexique.

ALENA = Accord de Libre-Echange Nord-Américain.

Les ISDS, ce sont les tribunaux (privés) d'arbitrage entre les investisseurs et les états.

ISDS = Investor-State Dispute Settlement.

Les ICS, ce sont les tribunaux d'arbitrage revus et (mal, selon certains) corrigés.

ICS = Investment Court System.

Où en sont ces différents traités ?

Le TTIP est actuellement au point mort. Une forte mobilisation de la société civile à son encontre, une volonté d'aboutir affaiblie tant du côté américain que du côté européen et la campagne présidentielle américaine en sont les principales raisons.¹ Cependant, Barack Obama (encore président lors de cette interview) confiait au journal italien *La Repubblica* : « Les Etats-Unis demeurent bien décidés à conclure des négociations dans le cadre du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Ce qui implique une volonté politique dans l'ensemble de nos pays. »² L'élection de Donald Trump à la présidence américaine pourrait retarder le TTIP, selon la commissaire européenne Cécilia Malström.³

Le TiSA est « un projet de traité actuellement en négociation par 23 parties membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont l'Union européenne (représentant 28 États), la Suisse et le Canada, soit un total de 50 États »⁴.

Le CETA a été signé lors d'un sommet UE – Canada en présence du 1er ministre canadien Justin Trudeau à Bruxelles le dimanche 30 octobre 2016 après avoir été repoussé de 3 jours pour cause du refus wallon de donner mandat au fédéral pour signer avant que des points importants du traité ne soient modifiés.

L'ALENA est entré en vigueur en 1994.

Pourquoi parle-t-on de traités « nouvelle génération » ?

Les traités commerciaux traditionnels visent à diminuer les frais de douane entre Etats afin de favoriser le commerce. En cela, l'idée est semblable à celle qui fut à l'origine de la construction du Marché commun européen. Ces traités « nouvelle génération » vont plus loin. Ils essaient d'éradiquer tout ce qui entrave la circulation des biens. D'où :

- Diminution, voire disparition des taxes douanières. On parle alors parfois de « commerce derrière les frontières »⁵. Les Etats-Unis (dans le cas du TTIP) et le Canada (dans le cas du CETA) visent ainsi à ne plus être « discriminés » par rapport à des entreprises européennes sur le marché européen. Le mécanisme est bien sûr censé fonctionner dans le sens inverse aussi.

- Convergence/harmonisation des normes : Maxime Vaudano⁶ illustre cela par l'exemple des phares de voiture de différentes formes de part et d'autre de l'Atlantique. Pour les constructeurs, il est préférable que les phares soient de la même forme partout. D'où l'utilité de la convergence des normes.

L'ennui est qu'il ne s'agit pas seulement de la forme des phares. La convergence des normes va porter aussi sur l'utilisation de produits chimiques (on a entendu parler des poulets lavés au chlore, du bœuf aux hormones, des OGM... bien que ces exemples soient contestés par les « pros » TTIP, CETA...). La convergence des normes favoriserait donc plus encore les échanges commerciaux mais cela pourrait se faire au détriment des citoyens.⁷

Il y a 3 manières d'aplanir les divergences réglementaires : l'harmonisation/convergence des normes (que l'on vient de voir) ; la reconnaissance mutuelle (qui consiste à reconnaître les différentes normes comme équivalentes) ou encore la coopération réglementaire (dont « l'objectif est de développer des procédures partagées qui permettront aux parties à la fois de décourager et de prévenir toute nouvelle législation qui pourrait causer des différends commerciaux et de prévoir des réglementations qui rapprocheraient les deux systèmes législatifs l'un de l'autre et pousseraient à réformer les réglementations existantes »).⁸

- Règlement des différends juridiques par un système de tribunaux d'arbitrage privés : les fameux ISDS (devenus entre temps ICS). Apparus dans les années 50, ils ont grandi en importance dans les années 2000. Du projet initial de protéger les entreprises des expropriations de l'Etat, ces tribunaux privés défendent de plus en plus l'intérêt des entreprises multinationales et peuvent menacer les choix de société pris par les Etats. M. Vaudano cite l'exemple de Philip Morris qui a attaqué l'Australie (et l'Uruguay) sur ses lois anti-tabac.⁹ A noter que Philip Morris a perdu dans les deux cas !

- Une autre caractéristique souvent évoquée de ces traités « nouvelle génération » est l'opacité des négociations. Pour ce qui est du TTIP, les lobbyistes européens affirment que tout a été transparent depuis le début. C'est contesté par les représentants de la société civile. Pour ceux-ci, la Commission européenne a multiplié les contacts avec les groupes de lobby avant même le premier round de négociations en 2013.¹⁰

Le premier traité du genre signé par l'Union européenne l'a été en 2011 avec la Corée du sud, emboîtant ainsi le pas aux Etats-Unis qui en avaient déjà signé un avec les sud-coréens en 2007.¹¹

Le blocage wallon

Le 14 octobre 2016, Paul Magnette (Ministre-Président de la Wallonie – PS) annonçait que « *la Wallonie ne donnait pas délégation au ministre belge des Affaires étrangères pour la représenter* ». ¹² En clair, Paul Magnette ne pouvait accepter la signature belge du CETA. Il basait sa position sur une résolution du Parlement wallon (46 votes contre 16).

Une particularité de la Constitution belge est qu'elle « *accorde autant de pouvoir de vote à chaque région belge qu'à n'importe quel Etat souverain d'Europe* ». ¹³

La Région bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas non plus donné leur accord. Le Parlement wallon s'est penché sur ce traité depuis 2 ans et a entendu nombre d'experts et de représentants de la société civile.

Le « NON » wallon n'était pas catégorique. Paul Magnette laissait la porte entrouverte en précisant qu'il n'était pas contre l'idée de signer un traité de libre-échange mais « *uniquement sous certaines conditions et s'il respectait des principes élémentaires.* »¹⁴

La « résistance wallonne » a été favorablement accueillie par les populations européennes et canadiennes mais pas seulement ! Elle a reçu le soutien de plus de 80 eurodéputés¹⁵, 11 universitaires canadiens¹⁶... Des manifestations se sont multipliées en Belgique et ailleurs.¹⁷

Un accord intra-belge est tombé le 27 octobre, approuvé par les parlements régionaux le lendemain et signé par les Européens et les Canadiens à Bruxelles en présence de leur 1er Ministre, Justin Trudeau, le dimanche 30 octobre 2016.

D'après Charles Michel (1er Ministre Belge – MR), le blocage wallon (comme celui de la Région bruxelloise et de la Fédération Wallonie-Bruxelles) n'a rien apporté. D'après Paul Magnette, ce blocage est une victoire totale. La vérité se situe sans doute entre les deux. Selon Philippe Lamberts (parlementaire européen – Ecolo), elle serait tout de même plus du côté de Charles Michel que de Paul Magnette. La volonté de ce dernier de rouvrir les négociations du CETA ayant clairement échoué.¹⁸

Il y a tout de même des avancées non-négligeables qui ont été engrangées, parmi les principales :

- Au niveau belge, les gouvernements et parlements régionaux ont affirmé leur équivalence en importance par rapport au niveau fédéral. La démocratie a fonctionné ;
- La Belgique aura désormais le même droit que l'Allemagne de se retirer du traité au cas où certaines garanties ne seraient pas respectées durant la mise en œuvre provisoire. Ces garanties concernent l'agriculture, les PME, les services publics de même que le droit du travail.¹⁹
- Dorénavant chaque Etat membre pourra définir ce qu'il entend par « services publics » et les retirer de tout processus de libéralisation. Avant, l'UE avait la prérogative de définir les « services publics ».²⁰
- La Cour européenne de Justice sera appelée à

donner son avis quant à la légitimité des tribunaux d'arbitrage privés en regard des traités européens. On peut regretter, cependant, l'absence d'échéance.

D'autres points de friction non pas pu être résolus comme les listes négatives. Dans la pratique de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les listes sont positives. C'est-à-dire que seuls les services « explicitement engagés » seront libéralisés.

*« Dans le CETA, la logique se fonde sur des listes négatives : tous les services sont automatiquement libéralisés, sauf ceux qui sont explicitement protégés par les Etats membres – avec un « effet de cliquet » rendant le processus irréversible. En d'autres termes, la libéralisation des services est la norme et la régulation l'exception. »*²¹

Et hors Belgique ?

- La Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe s'est prononcée positivement le 13 octobre 2016 quant à la signature du CETA par l'Allemagne tout en précisant que la Cour n'avait pas encore rendu son jugement par rapport à la compatibilité du CETA et de la Constitution germanique. Si son avis est négatif, l'Allemagne devra, alors, se retirer de l'accord ce qui signifierait de facto la mort du CETA. Bien qu'il soit plus probable qu'elle se contente d'émettre des remarques ;
- La Cour fédérale canadienne doit aussi valider le CETA (ou non) par rapport à la législation canadienne.
- Le Parlement européen doit adopter le projet de CETA lors d'un vote en janvier 2017 ;
- Les parlements nationaux et/ou régionaux doivent ratifier le CETA.

En attendant que tout ceci soit accompli, ce qui peut prendre deux ans estiment certains²², le CETA sera appliqué à titre provisoire. Bien avant sa ratification parlementaire !

En conclusion

Des avancées ont été faites, le blocage wallon a reçu

beaucoup de soutien, nationalement mais aussi internationalement, le premier ministre québécois, Philippe Couillard, a remercié la Wallonie déclarant que le CETA était meilleur : « *Par rapport aux accords commerciaux précédents, le Ceta était déjà un accord très avancé. Ceci dit, le document de clarification le rend encore meilleur. Je suis reconnaissant vis-à-vis de la Wallonie d'avoir amélioré les choses.* »²³

Mais, selon le Centre national de coopération au développement (CNCD – 11.11.11), très actif aussi dans ce combat au niveau de la société civile, l'accord reste déséquilibré par « *d'une part, les droits contraignants des firmes transnationales et, d'autre part, leurs devoirs dénués de mécanisme de sanction en matière de respect des normes sociales et environnementales* ».

1-6-7-9 M. VAUDANO ; journaliste lemonde.fr ; http://www.lemonde.fr/economie-mondiale/video/2016/04/25/tafta-ttip-ou-en-est-le-projet-de-traite-transatlantique_4908453_1656941.html ; 26/04/16.

2 F. RAMPINI ; Barack Obama sur la situation de l'Europe ; interview de Barack Obama au journal italien La Repubblica parue dans Le Soir du 18/10/2016.

3 BELGA ; Selon Malmström, l'élection de Trump pourrait retarder le TTIP ; <http://www.lesoir.be/1365447/article/actualite/union-europeenne/2016-11-11/selon-malmstroem-l-election-trump-pourrait-retarder-ttip> ; 11 novembre 2016.

4 https://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_sur_le_commerce_des_services

5 Article réalisé par des élèves de Sciences Po dans le cadre d'un projet collectif ; CETA, TTIP, TPPP... qu'est-ce qu'un accord de libre-échange « nouvelle génération » ; <http://www.touteurope.eu/actualite/ceta-ttip-tpp-qu-est-ce-qu-un-accord-de-libre-echange-nouvelle-generation/print.html> ; 01/11/2016.

8 K. HAAR, L. VERHEECKE, M. BANK ; « Le Dangereux duo réglementaire ; Qu'est-ce que la coopération réglementaire ? » ; Corporate Europe Observatory ; janvier 2016.

10 Débat TTIP/CETA au Festival des Libertés ; 29/10/2016.

11 Article réalisé par des élèves de Sciences Po dans le cadre d'un projet collectif ; CETA, TTIP, TPPP... qu'est-ce qu'un accord de libre-échange « nouvelle génération » ; <http://www.touteurope.eu/actualite/ceta-ttip-tpp-qu-est-ce-qu-un-accord-de-libre-echange-nouvelle-generation/print.html> ; 01/11/2016.

12-13-14-19-22 K. VEREYCKEN ; La Belgique met une grosse bombe sous le siège du CETA ; http://www.agora-erasmus.be/La-Belgique-met-une-grosse-bombe-sous-le-siege-du-CETA_09514 ; 10/11/2016.

15 Plus de 80 eurodéputés soutiennent le "njet" wallon au CETA ; http://www.rtbef.be/info/monde/detail_plus-de-80-eurodeputes-soutiennent-le-njet-wallon-au-ceta?id=9435830 ; RTBF.BE ; 20 octobre 2016.

16 CETA: 11 universitaires canadiens encouragent la Wallonie à résister aux pressions ; http://www.rtbef.be/info/monde/detail_ceta-11-academiciens-canadiens-encouragent-la-wallonie-a-resister-aux-pressions?id=9433146 ; RTBF.BE ; 18 octobre 2016.

17 AFP ; Ceta: 8.000 manifestants à Amsterdam ont déclaré leur soutien à la Wallonie ; <http://www.lesoir.be/1349701/article/actualite/monde/2016-10-23/ceta-8000-manifestants-amsterdam-ont-declare-leur-soutien-wallonie> ; Le Soir ; 23 octobre 2016.

18 Ph. LAMBERTS ; Intervention au Parlement européen ; <https://www.facebook.com/philippelambertseurope/posts/818846934923531> ; 27/10/2016

20-21 A. ZACHARIE, M. CERMAK ; Autopsie à chaud de l'accord sur le CETA ; <http://www.cncd.be/Autopsie-a-chaud-de-l-accord-sur> ; 28 octobre 2016.

23 Rédaction en ligne ; Le Canada remercie la Wallonie: «Le Ceta est meilleur» ; <http://www.lesoir.be/1355916/article/actualite/fil-info/fil-info-monde/2016-10-31/canada-remercie-wallonie-ceta-est-meilleur> ; 31 octobre 2016.